

Paris, le mardi 11 octobre 2022

Isabelle BRAUN-LEMAIRE  
Directrice générale des Douanes et Droits indirects  
11 rue des deux communes  
93558 MONTREUIL

**Objet : rupture dans l'approvisionnement en carburants – demande de facilités exceptionnelles.**

Madame la directrice générale,

Une légitime mobilisation des personnels des raffineries françaises est en cours depuis plusieurs semaines, afin d'obtenir une bien plus juste répartition des bénéfices, qui atteignent des records au sein de *TotalÉnergies*, l'entreprise nationale du secteur.

Dans le même temps, la politique gouvernementale de subvention des prix des carburants, engagée depuis plusieurs mois, sans considération pour la nationalité des acheteurs à la pompe, amène nombre d'automobilistes des pays limitrophes (belges, luxembourgeois...) à franchir la frontière pour s'approvisionner à moindre prix dans les stations services françaises.

De fait, la pression s'accroît sur les stocks de carburants. En divers points du territoire, une partie non négligeable des stations sont à sec.

Dans le contexte actuel de pénurie de carburant qui s'amplifie fortement, de nombreux collègues nous interpellent car ils rencontrent de sérieuses difficultés pour s'approvisionner.

Aussi, SOLIDAIRES Douanes vous demande dès à présent de mettre en place des dispositions pour les agents qui, malgré leurs efforts, ne pourront pas se réapprovisionner dans les prochains jours et seraient donc dans l'impossibilité de se rendre sur leur lieu de travail.

Une option envisageable serait l'octroi d'autorisations exceptionnelles d'absence (AEA), à l'image du dispositif en vigueur lors d'événements climatiques imprévus ou exceptionnels.

Cette demande revêt un caractère exceptionnel. Cette situation pouvant perdurer plusieurs jours, ces dispositions devraient permettre aux personnels concernés de ne pas se retrouver administrativement ou financièrement punis, alors que leur responsabilité ne saurait être mise en cause.

Nous profitons de la présente pour vous renouveler notre demande de déblocage de la prise en charge intégrale des frais de transport en commun domicile-travail<sup>1</sup>.

Diverses collectivités locales (conseils régionaux, etc) montrent la voie en reconnaissant les personnels des Douanes comme personnels indispensables.

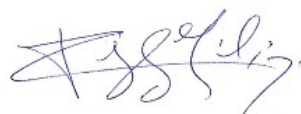
Il serait opportun de s'inscrire dans cette voie. Ce serait une mesure écologique et sociale, contribuant à donner une bonne image de notre administration.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de notre considération.

Pour SOLIDAIRES Douanes  
Les co-secrétaires généraux



Yannick DEVERGNAS



Fabien MILIN

<sup>1</sup> Cf notre courrier du 24/03/2022, disponible ici : <http://solidaires-douanes.org/Gratuite-transports-en-commun>

# La réponse du 14/10/2022 de la Direction générale au courrier de SOLIDAIRES Douanes du 11/10/2022

De: "dialogue-social"

À:

Envoyé: Vendredi 14 Octobre 2022 07:37:27

Objet: Difficultés d'approvisionnement en carburant - Adaptation des règles d'organisation et de décompte du temps de travail.

Mesdames et messieurs les Secrétaires généraux,

Au regard des difficultés d'approvisionnement en carburant, il a été décidé que les règles habituelles d'organisation et de décompte du temps de travail seraient adaptées selon les modalités suivantes pour les agents rencontrant des difficultés pour se rendre sur leur lieu de travail :

## 1- Agents dont les activités sont télétravaillables

Les agents sont invités à se mettre en télétravail dans le cadre de leur autorisation - ou sans autorisation - en ayant recours au télétravail exceptionnel sous réserve des nécessités de service (motif : pénurie de carburant. Ce dispositif pourra être réévalué au regard de l'évolution de la situation).

## 2- Agents dont les activités ne sont pas télétravaillables

- les agents qui se rendent sur leur lieu de travail avec retard du fait des difficultés d'approvisionnement et du temps d'attente dans les stations-service se verront accorder des facilités horaires. Une journée normale (correspondant au binôme choisi par l'agent) pourra être ainsi décomptée quelles que soient les heures d'arrivée et de départ, sauf si le temps de présence de l'agent est supérieur à la durée de son binôme ;

- l'encouragement du covoiturage entre les agents qui sont cotés de service en même temps et lorsque les conditions sont réunies ;

- en cas d'absence, les agents devront régulariser celle-ci par l'un des motifs suivants : journée non cotée (JNC, RH...) ou journée de congé (congé annuel, jour ARTT, jour de fractionnement, récupération horaires variables, CET).

Si la situation de blocage venait à perdurer, d'autres pistes seront examinées.

Par ailleurs, il convient de privilégier les réunions en mode distanciel (visio ou audio) et de reporter les déplacements qui peuvent l'être.

D'une manière générale, la mise en œuvre de ces mesures devra être appréciée, au cas par cas, par les chefs de service qui détermineront les solutions appropriées dans ces circonstances particulières au regard des nécessités de service.

Enfin, il est précisé qu'une gestion de crise a été activée au niveau national. Dans ce cadre, la douane a demandé que les véhicules opérationnels puissent bénéficier d'une priorité pour l'approvisionnement en carburant.

Cordialement,



## Commentaires de SOLIDAIRES Douanes : une honte ?!

« En courageant au co-voiturage »... Comment cela s'envisage concrètement, en cas de pénurie ?

Quand le télétravail n'est ni envisagé, ni mis en œuvre (par ex. dans la branche Surveillance, etc), la réponse de la « haute » administration n'est clairement pas à la hauteur des enjeux.

Les personnels, n'étant pas responsables de la pénurie des carburants, n'ont pas à en pâtir !

## SOLIDAIRES Douanes réitère :

- la demande d'octroi d'autorisations exceptionnelles d'absence (AEA) ;
- ainsi que le déblocage de la prise en charge des frais de transport ! Surtout quand ceux-ci sont déjà prévus par des Collectivités !